INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution
ou annotation

FD - Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) - 1-800-363-9251 - www.fd.qc.ca - No. F031

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

PROCES-VERBAL d'une réunion régulière du conseil de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine tenue le 23 avril 2018 à 11 h 30 à Hôtel & Cie, à Sainte-Anne-des-Monts, sous la présidence de Daniel Côté et à laquelle sont présents :

M. Allen Cormier, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

M. Simon Deschênes, maire de Sainte-Anne-des-Monts
Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

Mme Delisca Ritchie-Roussy, maire de Murdochville
Administratrice régulière représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

Mme Louisette Langlois, mairesse de Chandler
Administratrice régulière représentant la MRC du Rocher-Percé

Mme Cathy Poirier, mairesse de Percé
Administratrice remplaçante, représentant la MRC du Rocher-Percé

M. Roch Audet, maire de Bonaventure
Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

M. Eric Dubé, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

M. Pascal Bujold, maire de Pointe-à-la-Croix
Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

M. Guy Gallant, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

M. Roger Chevarie, conseiller de Fatima
Administrateur régulier représentant l'Agglomération des Iles-de-la-Madeleine

M. Gaétan Richard, conseiller de Grande-Entrée
Administrateur régulier représentant l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine

Ainsi que :

Mme Marie-Andrée Pichette, directrice générale de la Régie

Les administrateurs suivants ont été invités, mais n'ont pu participer à la rencontre :

Mme Nadia Minassian, préfète
Administratrice régulière, représentant la MRC du Rocher-Percé

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport
Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum;
2. Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée (adoption);
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (adoption);
4. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la réunion du 21 février 2018 (adoption);
5. Ressources humaines:
   - 5.1. Embauche d'une direction générale (adoption);
   - 5.2. Adoption du diagnostic organisationnel (adoption);
   - 5.3. Autorisation pour la poursuite de l'entente avec Maxime Lambert (adoption);
6. Suivi des finances et des opérations:
   - 6.1. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés (adoption);
   - 6.2. Etats financiers 2017 vérifiés;
7. Desserte bonifiée en transport interurbain (adoption);
8. Projet-pilote de navettes avec les services de VIA Rail (adoption);
9. Modification du règlement sur l'organisation du service (adoption);
10. Règlement sur la publication des avis publics de la Régie (avis de motion);
11. Adhésion de la direction générale à l'ADMQ (adoption);
12. Affaires nouvelles;
13. Date et lieu de la prochaine rencontre;
14. Période de questions;
15. Levée de l'assemblée (adoption).

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport
Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président, Daniel Côté, souhaite la bienvenue à tous et constate que le quorum est atteint.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

2. NOMINATION D'UN(E) SECRETAIRE D'ASSEMBLÉE

Allen Cormier propose Marie-Andrée Pichette à titre de secrétaire d'assemblée. Marie-Andrée Pichette accepte d'être secrétaire d'assemblée.

R18 – 11

RÉSOLUTION CONCERNANT LA NOMINATION D'UN(E) SECRETAIRE D'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Allen Cormier et unanimement résolu de nommer Marie-Andrée Pichette à titre de secrétaire d'assemblée.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

R18 – 12

RESOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Éric Dubé et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

4. LECTURE, SUIVI ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 21 FEVRIER 2018

Le document « Procès-verbal d'une réunion régulière du conseil de la Régie tenue le 21 février 2018 » est présenté.

R18 – 13

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 21 FÉVRIER 2018

IL EST PROPOSÉ par Louisette Langlois et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 21 février 2018 tenue à Carleton-sur-Mer, tel que lu et présenté.

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1. Embauche d'une direction générale

Le processus de sélection d'une ressource à la direction générale est résumé.

R18 – 14

RÉSOLUTION CONCERNANT LA SIGNATURE DU CONTRAT D'EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

IL EST PROPOSÉ par Simon Deschênes et unanimement résolu d'autoriser le président, Daniel Côté, de signer le contrat d'embauche proposé à Marie-Andrée Pichette en tant que directrice générale, pour une entrée en fonctions rétroactive le 5 avril 2018.

FD - Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) - 1-800-363-9251 - www.fd.qc.ca - No. F031

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

5.2. Adoption du diagnostic organisationnel

Le document « Diagnostic organisationnel » rédigé par Maxime Lambert est

R18 – 15 **RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU DOCUMENT « DIAGNOSTIC ORGANISATIONNEL »**

IL EST PROPOSÉ par Guy Gallant et unanimement résolu d'adopter le document « Diagnostic organisationnel » tel que présenté.

5.3. Proposition d'entente avec Maxime Lambert

Suite au travail fait par M. Maxime Lambert avec l'équipe de la Régie dans le processus d'embauche de la direction générale, il est proposé par Daniel Côté de poursuite avec ce dernier la démarche d'embauche de deux ressources supplémentaires, soit à la coordination du service à la clientèle et des communications et aux opérations et finances. La proposition de M. Lambert est de 10 000 $ pour les deux processus d'embauche.

R18 – 16 **RÉSOLUTION CONCERNANT LA POURSUITE DE L'ENTENTE AVEC MAXIME LAMBERT**

IL EST PROPOSE par Roch Audet et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à poursuivre son entente avec Maxime Lambert en soutien au processus d'embauche de deux nouvelles ressources à la Régie au prix entendu.

6. SUIVI DES FINANCES ET DES OPÉRATIONS

La liste des comptes à payer et des comptes préautorisés de janvier et février 2018 est remise aux administrateurs.

Le montant total au 31 janvier 2018 est de 263 457,57 $.
Le montant total au 28 février 2018 est de 275 995,13 $.

R18 – 17 **RESOLUTION CONCERNANT L'APPROBATION DES COMPTES A PAYER**

IL EST PROPOSÉ par Éric Dubé et résolu unanimement d'adopter la liste de comptes à payer et des comptes préautorisés de janvier 2018, au montant total de 263 457,57 $ et de février 2018 au montant total de 275 995,13 $.

6.2. Etats financiers vérifiés 2017

Les états financiers vérifiés pour l'année 2017 sont présentés.

R18 – 18 **RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2017**

IL EST PROPOSE par Louisette Langlois et unanimement résolu d'adopter les états financiers vérifiés pour l'année 2017 tels que présentés.

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution
ou annotation

7. DESSERTE BONIFIÉE EN TRANSPORT INTERURBAIN

L'an 2 de la collaboration avec les MRC pour l'amélioration de la desserte avec Orléans Express arrive à échéance. Le transporteur souhaite maintenir la desserte bonifiée pour l'an 3, à partir de juillet 2087, mais il doit en faire la demande à la CTQ le plus rapidement possible. Le délai minimal pour l'obtention du permis est de 8 semaines. C'est pourquoi les différentes parties impliquées dans ce projet doivent prendre les décisions qui s'imposent pour la poursuite de ce dossier.

Suite à discussion, le conseil d'administration se donne l'orientation de demander à chacune des MRC de participer financièrement à la même hauteur que l'an passé, et d'adopter rapidement une résolution allant en ce sens.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

8. PROJET-PILOTE DE NAVETTES AVEC LES SERVICES DE VIA RAIL

Le bilan final du projet est présenté aux membres du conseil d'administration.

R18 – 19

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU BILAN DU PROJET-PILOTE DE NAVETTES AVEC LES SERVICES DE VIA RAIL

IL EST PROPOSE par Eric Dubé et unanimement résolu d'adopter le bilan final du projet-pilote de navettes avec les services de VIA Rail tels que présentés.

9. MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR L'ORGANISATION DU SERVICE

R18 – 20

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE LA MISE À JOUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 4 SUR L'ORGANISATION D'UN SERVICE MUNICIPAL DE TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 48.18 de la Loi sur les transports, une régie intermunicipale exerçant les compétences en transport collectif de personnes peut, par règlement transmis au ministre, organiser un service de transport en commun de personnes sur son territoire et assurer une liaison avec des points situés à l'extérieur de ce territoire;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine a pour objet la mise en commun de l'exercice de la compétence des MRC dans le domaine du transport collectif de personnes, y incluant le transport adapté de personnes handicapées, sur l'ensemble du territoire des MRC et, plus précisément, son organisation, sa gestion et son fonctionnement;

ATTENDU QUE le règlement numéro 4 concernant l'organisation d'un service municipal de transport collectif de personnes a été adopté le 16 janvier 2013 par

ATTENDU QUE le règlement doit être modifié pour y modifier le service suivant :

- Trajet 31 et 32 avec et sans réservation – secteur Rocher-Percé

FD - Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) - 1-800-363-9251 - www.fd.qc.ca - No. F031

ATTENDU QUE le règlement doit être modifié pour y retirer le service suivant à partir du 1er septembre 2018 :

- Service de navettes Orléans Express – tous les secteurs

ATTENDU QUE l'avis de motion A18-01 donné le 21 février 2018 a été ou est suivi de la publication de l'avis de modifications de trajets dans les journaux locaux et les transports des parcours concernés;

IL EST PROPOSÉ par Delisca Ritchie-Roussy et unanimement résolu :

- **QUE** l'avis de modifications du trajet 31 et 32 avec et sans réservation et le retrait du service de navettes Orléans Express soit publié dans les journaux locaux et dans les transports du secteur concerné :
- **QU**'une copie du règlement portant le numéro 4 modifié soit transmise au ministre des Transports;
- **QUE** la mise à jour du règlement portant le numéro 4, telle que déposée et présentée au conseil, soit et est adoptée par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement tel que présenté.

10. RÈGLEMENT SUR LA PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA RÉGIE

Un dépôt d'avis de motion est demandé afin de pouvoir présenter le projet de règlement sur la publication des avis publics de la Régie

A18 – 02

AVIS DE MOTION RELATIF À L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT SUR LA PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA RÉGIE SUR INTERNET

Eric Dubé, administrateur, donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance subséquente du conseil de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, d'un projet de règlement sur la publication des avis publics de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Iles-de-la-Madeleine dont copie du projet de règlement est déposée à la présente réunion. La dispense de lecture est demandée.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

11. ADHÉSION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

Une présentation est faite de ce qu'est l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) et des raisons pour lesquelles il serait intéressant que la directrice générale de la Régie en soit membre.

R18 – 21

RESOLUTION CONCERNANT L'ADHESION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ par Roch Audet et unanimement résolu que la directrice générale soit autorisée à adhérer à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ).

12. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point n'y est apporté.

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution
ou annotation

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

13. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 20 juin 2018 à Cap-aux-Meules.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun public ne s'étant présenté, aucune question n'est posée.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R18 – 22 **RÉSOLUTION CONCERNANT LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ par Delisca Ritchie-Roussy et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

CERTIFICATION

Lu et certifié conforme par
le président,

Daniel Côté

2018/09/26
Date

Lu et certifié conforme par
la secrétaire-trésorière,

Marie-Andrée Pichette

26/09/18
Date

ADOPTION

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

20 juin 18
Date

FD - Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) - 1-800-363-9251 - www.fd.qc.ca - No. F031